



Arles le 9 novembre 2017

Lettre ouverte

- **au Directeur de l'Hôpital d'Arles,**
- **au Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital d'Arles,**
- **au Directeur de l'Agence Régionale de Santé**

Vous avez décidé de supprimer le SMUR blanc avec les 5 postes d'ambulanciers. Seul va demeurer le Véhicule Léger Médicalisé (V.L.M) sur le secteur d'intervention du SMUR blanc, un seul véhicule au lieu de 2 actuellement (1 V.L.M +1 véhicule du SMUR).

Avec ses 1 500 interventions et près de 40 000 km parcourus annuellement, le SMUR de la plus grande commune de France c'est : un médecin, un(e) infirmière, un ambulancier.

Nous vous rappelons que le SMUR « blanc » c'est 80 % des interventions, le SMUR « rouge » 20%. Aujourd'hui, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 13) ne prévoit pas la mise en place d'un 2^{ème} V.L.M en remplacement de celui du SMUR blanc que vous voulez supprimer.

Sauf si les termes de la convention actuelle entre le SDIS 13 et l'Hôpital d'Arles sont réévalués à la hausse de manière conséquente et au même niveau de postes occupés par le personnel du SMUR blanc (soit 5 emplois).

Vos choix budgétaires et comptables liés à la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire, ne tiennent pas compte de cette réalité ni pour les Pompiers ni pour le service des Urgences.

Quelques rappels s'imposent :

- ✓ **Les ambulanciers blancs** ont pour vocation et métier de conduire un véhicule médicalisé appelé Unité Mobile Hospitalière qui emmène un Médecin et un Infirmier sur les lieux d'un accident, d'une détresse vitale ou autre secours médical.
 - L'ambulancier participe activement aux soins dispensés par l'équipe (scope, constantes vitales, préparation de perfusion, préparation de drogue, mise à disposition de matériel spécifique à la demande du médecin ou de l'infirmière) sur les lieux de l'intervention.
 - L'ambulancier anticipe les actions et besoins de l'équipe dans le respect et les décisions de chacun d'entre nous (complicité, confiance, collaboration d'un travail > 15 à 20 ans) :
 - il connaît son secteur d'intervention (travaille depuis > 15 à 20 ans sur la commune d'Arles) et peut partir rapidement dès qu'il reçoit la réquisition du SAMU. Son métier d'ambulancier SMUR c'est 365 jours par an !
 - L'ambulancier assure la vérification, la mise à jour et le réarmement du matériel de l'UMH une fois l'équipe de retour au CH. Cela permet de laisser le binôme infirmier et du médecin auprès du malade pris en charge.
 - L'ambulancier rejoint ce binôme une fois ce travail de réarmement du véhicule effectué.
 - L'ambulancier collecte sur ordinateur ses fiches d'activités lorsqu'il a le temps après l'intervention.
 - Dès lors qu'il n'y a pas d'intervention, l'ambulancier est au sein du service des Urgences :
 - Il est présent en cas de conflit et d'agressivité ; il peut ainsi discuter et protéger le personnel soignant avant que la procédure RAMSES puisse mobiliser les forces de l'ordre,
 - il est présent pour accueillir les malades quand l'activité est importante ou en cas de manque d'effectif aux Urgences (travail de secrétariat et d'accueil),
 - il porte des bilans en Urgences au laboratoire,
 - il aide aux brancardages des patients.
- ✓ **Un pompier dans un véhicule léger médicalisé Rouge** c'est une personne qui :
 - réalise les mêmes tâches et emplois que l'ambulancier du SMUR blanc, jusqu'au reconditionnement du véhicule,
 - il rejoint après l'intervention son centre de secours, de fait il y a 1 personne en moins dans le service des Urgences, par rapport à l'ambulancier qui lui reste au sein du service des Urgences.

Vous savez pertinemment qu'une partie de la mission des 5 ambulanciers du SMUR basculera de ce fait dans le secteur privé, notamment tous les transferts secondaires. Par exemple, les transferts d'un hôpital à un autre. Si les services de l'Hôpital demandent au service du SDIS 13 de le faire, ces missions seront facturées au SDIS 13.

Le coût sera bien supérieur à la soi-disant « économie » que vous affirmez vouloir réaliser. Aujourd'hui, avec votre volonté unilatérale de vouloir faire disparaître les missions du SMUR blanc, cela coûtera plus cher à l'Hôpital Public, aux personnels et aux usagers. Et vous le savez !

En conclusion, nous refusons de nous voir imposer les seuls critères relatifs à la mise en œuvre du contrat de retour à l'équilibre financier imposé par la Ministre de la Santé à travers les lois successives et régressives telles que la Loi Santé et aujourd'hui la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire. Critères que vous appliquez avec zèle et unilatéralement, faisant fi du dialogue social dans l'établissement et du respect que vous devez aux personnels.

Nos organisations, avec les personnels hospitaliers et les usagers de l'Hôpital public de proximité, continueront à exiger le maintien de l'organisation et le fonctionnement du SMUR blanc avec ses 5 ambulanciers.

Nous voulons des moyens pour l'Hôpital Public avec un budget nécessaire à un fonctionnement qui réponde aux besoins des personnels et au respect de leurs droits statutaires, aux besoins criant d'emplois dans les hôpitaux et aux besoins sociaux et sanitaires de la population de la plus grande commune de France.

Anne Marie LESAGE
Secrétaire Générale
CGT Hôpital d'Arles



Véronique NEFF
Secrétaire générale
Union Locale CGT d'Arles



Hacène HAMMOUDI
Secrétaire Général
CGT SDIS 13

